

Département Ressources Humaines

Décision n°2025-970

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projets – pôle projets métropolitains à la direction de l'espace public

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction de l'espace public, un emploi de chef de projets – pôle projets métropolitains, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- développer, piloter et coordonner des opérations d'aménagement de l'espace public en assurant leur bonne mise en œuvre dans les différentes étapes de leur réalisation
- traduire au travers de l'élaboration du programme les enjeux et les objectifs portés par la ou les politique(s) publique(s) concernées
- conduire transversalement les opérations, animer les relations fonctionnelles avec l'ensemble des partenaires internes et externes, en associant les acteurs et personnes ressources à impliquer pour la réussite des projets
- intégrer tout au long du déroulement de l'opération la démarche de dialogue citoyen et les opérations de communication, contribuer au pilotage politique sur des projets stratégiques et/ou complexes
- assurer le suivi technique, budgétaire, financier, et juridique de l'opération
- organiser et planifier l'opération selon le calendrier validé
- piloter et garantir la bonne instruction des autorisations administratives et réglementaires en intégrant les études environnementales
- élaborer les dossiers de consultation des différents prestataires (bureaux d'études, concepteurs, Sécurité et Protection de la Santé (SPS), ...), mener à bon terme la procédure d'attribution de ces prestations et s'assurer de la bonne exécution de celles-ci en phases études et travaux
- participer à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions et à la perception de celles-ci
- capitaliser et mutualiser les connaissances issues de ces process, en portant et analysant les évaluations des projets, afin de renforcer le niveau de performance de la collectivité

Décide,

Article 1 : L'emploi de chef de projets – pôle projets métropolitains à la direction de l'espace public est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

22 OCT. 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

23 OCT. 2025